

Le premier ministre est probablement aussi bon juge que moi quant à la question de savoir si le chiffre que j'ai cité relativement au dollar du travailleur est exact et juste. J'ai cité exactement ce qui a paru dans le Bulletin mensuel de la fédération américaine du travail. Je vais continuer ma citation pour mieux éclairer la question :

Le fait que les travailleurs ont subi le plus rude choc, au cours de la crise, se démontre graphiquement par les chiffres du ministère du commerce cités par le Bulletin. Ils indiquent qu'au cours de 1933 les paiements d'intérêts et de dividendes représentaient 64 p. 100 de ceux de 1929, alors que les salaires ne représentaient que 41 p. 100.

Ce qui est plus surprenant est d'apprendre que les travailleurs reçoivent une partie de plus en plus petite des revenus qu'ils créent. Cela se démontre par un tableau reproduit ci-dessous :

Dont j'ai déjà tiré une citation.

D'un autre côté, durant la même période, les profits et les frais généraux ont augmenté de la moitié à près des deux tiers de la valeur créée par la manufacture. Ceci, indique le Bulletin, a diminué continuellement le montant de marchandises que les travailleurs peuvent acheter, avec le résultat que les efforts tentés pour revenir à une situation normale ont été retardés.

Il en est ainsi de ce projet de loi. Il va retarder le relèvement au lieu de l'aider. Autant on diminue le pouvoir d'achat du peuple, autant on retarde le relèvement.

(L'amendement de M. Garland, mis aux voix, n'est pas adopté.)

M. BRADETTE: Je désire attirer l'attention du comité sur un autre aspect de cette question. Il n'y a aucun doute qu'elle n'ait été étudiée sous tous ses angles en Angleterre et ailleurs. Quand j'ai parlé l'année dernière sur la résolution de l'honorable député d'Hamilton-Est (M. Mitchell), j'ai dit que l'on devrait taxer aussi la machinerie; à défaut de ce faire, le bill actuel va, d'après moi, provoquer une modernisation bien plus rapide de l'industrie. Personne ne peut trouver à redire de nos jours à l'emploi des machines dans l'industrie; il n'en est pas moins vrai que la machine prend la place de nombreux ouvriers et que, si l'on ne trouve pas le moyen, en vertu de cette loi, de taxer dans une certaine mesure l'emploi des machines dans l'industrie, elle n'aboutira à rien parce que les industries chercheront continuellement à utiliser de plus en plus de machines. Je pourrais citer des exemples d'usines dans lesquelles la machine joue un tel rôle qu'on n'y trouve presque plus d'ouvriers. On le constate moins dans l'industrie minière et dans celle du papier à journal. Je demande au premier ministre d'étudier cette question. Je parle très sérieusement quand je dis que cette loi va encourager l'emploi de la machine sur une plus grande échelle et permettre aux indus-

triels de se dispenser de plus en plus des services des ouvriers et que, si l'on n'impose pas une échelle graduée de taxes sur les machines, nous allons voir augmenter de plus en plus le nombre des chômeurs, parce que cette loi donnera un nouvel essor à l'évolution naturelle vers un emploi plus général de la machine.

Il y a environ deux ans, le fameux mot "technocratie" a jeté le désarroi dans le monde civilisé. On a admis que la machine créait une situation anormale bien que non pas aussi grave probablement que certains ingénieurs américains essayaient de le faire croire au monde; il n'en est pas moins vrai que la crise de chômage que nous traversons actuellement est due à ce que l'homme est l'esclave et non le maître de la machine. Cet état de choses est devenu de plus en plus généralisé dans notre vie industrielle et je répète à ce propos ce que j'ai déjà dit l'année dernière, à savoir que si nous ne trouvons pas le moyen de faire déboucher par la machine, qui remplace les ouvriers à une telle allure, quelque chose au profit de l'Etat de façon à permettre aux ouvriers de conserver leur emploi, le bon fonctionnement du nouvel ordre social va s'en ressentir. Cet aspect de la question a été, sans aucun doute, étudié par différents comités, mais celui-ci devrait, il me semble, prendre sur lui d'établir un quotient, d'autant plus que certaines industries utilisent la machine bien plus que d'autres, pour établir un équilibre au sein de la population ouvrière. Si nous ne le faisons pas, le chômage va devenir de plus en plus prononcé. Quiconque a étudié l'évolution industrielle de notre pays depuis vingt-cinq ans, peut se rendre compte des changements prodigieux qui se sont produits. Ces changements auraient dû jouer un rôle civilisateur mais, malheureusement, le contraire s'est produit et c'est l'ouvrier qui en a souffert. Ce projet de loi devrait décréter que toute industrie utilisant la machine sur une grande échelle sera sujette à une taxe plus forte que celle qui l'utilise à un moindre degré. Je prédis que si l'on ne réussit pas à établir un équilibre de façon que le remplacement des hommes par la machine contribue au bien-être de la population ouvrière en général, une loi comme celle-ci n'aboutira à rien.

(Le paragraphe 2 est adopté.)

Les paragraphes 3 et 4 sont adoptés.

Sur le paragraphe 5 (contribution de l'employeur payable à l'égard de la personne exemptée).

M. BUTCHER: Je désire poser une question au premier ministre. Voici ce que dit le paragraphe 5:

L'employeur d'une personne qui détient un certificat d'exemption prévue par la présente loi,